
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 mai 2021 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0761

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 mai 2021, en y retirant les points 20.003, 20.037 et 60.005, et en y ajoutant les points 50.001, 50.002 et 60.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0762

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0763

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0764

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE21 0765

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 9 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE21 0766

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE21 0767

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE21 0768

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE21 0769

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE21 0770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Constellio inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2025 avec possibilité de prolongation de trois périodes de 24 mois, pour un montant maximal de 4 966 920 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18092;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) de 215 900 \$ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 \$ au net à compter de 2024;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du STI à signer, pour et au nom de la Ville, les documents à cette fin;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1208057004

CE21 0771

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Itée pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 17-16525 (CG18 0220). Le montant total estimé pour la période de prolongation est de 80 482,50 \$, taxes incluses, ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 \$, taxes incluses, n'ayant pas été utilisé complètement;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1213838001

CE21 0772

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Resologi inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition, la configuration et l'intégration des équipements réseautiques reliés aux contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 387 279,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18511;
- 2 - d'autoriser une dépense de 58 091,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser la réception d'un revenu maximal de 412 598,54 \$, taxes incluses, provenant de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1210575001

CE21 0773

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la période hivernale 2021-2022, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 571 655,74 \$, taxes incluses, pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement, dans le cadre des contrats aux entreprises suivantes :
 - Sciage Montréal inc.
 - Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)
 - Remorquage Marco enr.
 - Remorquage TGF (9216-1686 Québec inc.)
 - Remorquage Centre-ville inc.
 - Remorquage Discount
 - MJ Contach enr.
 - Les Déneigement et Remorquage SMGR inc.
 - LukyLuc Auto inc.
 - Remorquage O Secours inc.
- 2 - d'autoriser une dépense de 78 582,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 235 748,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1217711001

CE21 0774

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Aéro-Feu ltée, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe Noire à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 777 231 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Boivin et Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Fire Dex à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 569 126,25 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1213838003

CE21 0775

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à AON Reed Stenhouse inc. | AON Parizeau inc., courtier d'assurance, pour une somme de 5 925 \$, sans taxe, pour un cautionnement de 395 000 \$ auprès de la compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour le Complexe environnemental de Saint-Michel comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles (Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, Q-2, r.28.1);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1219120001

CE21 0776

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire, pour une période de trois ans, soit pour une somme maximale de 11 510 601,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10360;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement du K.F. Construction inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la direction de l'eau potable au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1217910002

CE21 0777

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel l'organisme sans but lucratif Atelier Entremise s'engage à fournir à la Ville les services requis pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières, pour une durée de 28 mois, soit pour une somme maximale de 364 699 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget de la Direction générale, conformément à son offre de service en date du 8 avril 2021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1217736001

CE21 0778

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 374 061,85 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines, à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1217520002

CE21 0779

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense des contingences additionnelle de 87 028,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. (CG20 0313);

- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 \$, taxes incluses, du poste « Contrat » vers le poste « Contingences », majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 \$ à 1 300 000 \$, taxes incluses, ainsi que le montant total du contrat de 3 649 659,01 \$ à 3 736 687,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1217231008

CE21 0780

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 \$ à 962 984,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1217231052

CE21 0781

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 759 795,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463217;
- 3- d'autoriser une dépense de 485 061,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 231 404,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1217231018

CE21 0782

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 dans l'arrondissement de LaSalle aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 653 572,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446210;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 065 357,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 213 071,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1217231010

CE21 0783

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 702 400,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460521;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 170 706,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 426 016,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1217231019

CE21 0784

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Déric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 506 225,989 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP21001-181541-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 901 245,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Déric inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1213438005

CE21 0785

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service en plomb, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada, sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 923 872,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10348;
- 3 - d'autoriser un montant de 517 819,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser un montant de 372 870,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser une dépense de 570 561,16 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Westmount en vertu de l'entente;
- 6 - d'autoriser une dépense de 133 472,64 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1214656002

CE21 0786

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder à Parko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de la grande passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 579 215,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6513;
- 3 - d'autoriser une dépense de 686 882,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 161 194,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Parko inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1218197001

CE21 0787

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 716 821 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463317;
- 3 - d'autoriser une dépense de 271 682,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 78 236,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation de rendement de Clean Water Works inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1217231020

CE21 0788

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 489 136,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 326001;
- 3 - d'autoriser une dépense de 608 975,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4 - d'autoriser une dépense de 982 089,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1217231023

CE21 0789

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 246 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460523;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 154 154,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 408 920 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement des Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1217231027

CE21 0790

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Summa métal Architectural et Structural inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 461 102,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15686;
- 3- d'autoriser une dépense de 219 165,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1219057006

CE21 0791

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans le boulevard Grande-Allée, de la rue Fleury au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 586 888,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 428410;
- 3- d'autoriser une dépense de 688 232,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 127 229,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Duroking Construction;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1217231025

CE21 0792

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 642 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415410;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 963 059,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 860 781,06 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1217231021

CE21 0793

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise K.F. Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon, dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 973 777,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 202106;
- 3- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 \$, taxes et contingences incluses;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1210575002

CE21 0794

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 820 502,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463211;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 486 754,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 416 069,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1217231032

CE21 0795

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 930 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463318;
- 3- d'autoriser une dépense de 693 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 145 777 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1217231033

CE21 0796

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire SuccessFinder, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18558;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1214464004

CE21 0797

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 21 mois, les commandes pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de

démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18297 et au tableau de prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	1 495 537,31 \$
Englobe Corp.	1 574 755,09 \$
GBI Experts-Conseils	1 621 147,50 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 703 715,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1219119001

CE21 0798

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire WAA Montréal inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 55 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 977 254,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18538 et au tableau des prix reçus;
- 3- d'autoriser une dépense de 97 725,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de WAA Montréal inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1218867001

CE21 0799

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une

durée de quatre ans avec une possibilité de prolongation d'un an, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser divers projets de la DGPI, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18598;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	Services professionnels en architecture et ingénierie	1 328 789,07 \$
Groupe Marchand architecture et design inc.	Services professionnels en architecture et ingénierie	2 777 052,11 \$

3 - d'autoriser une dépense de 615 876,18 \$, taxes incluses (lot 1 : 199 318,36 \$, taxes incluses. lot 2 : 416 557,82 \$, taxes incluses), à titre de budget de contingences;

4 - de procéder à une évaluation du rendement de Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc.;

5 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1215110001

CE21 0800

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de sept ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18260;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.	contrat A	13 746 238,54 \$
Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	contrat B	17 220 668,06 \$

3 - d'autoriser une dépense de 2 061 935,78 \$ pour le contrat A et de 2 583 100,21 \$ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1217343001

CE21 0801

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Montréal, pour une durée de huit mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le versement des honoraires mensuels à La Société canadienne de la Croix-Rouge, à compter du 1^{er} janvier 2021, au montant de 38 304,76 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 306 438,08 \$, taxes incluses. Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 \$. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 \$. Le montant total mensuel à déboursier est de 42 901,33 \$. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210,65 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser le directeur du SIM à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1216232001

CE21 0802

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de huit mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le versement des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil à compter du 1^{er} janvier 2021 au montant de 13 690,05 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 109 520,41 \$, taxes incluses. Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un montant total de 13 142,45 \$. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 \$. Le montant total mensuel à déboursier est de 15 332,86 \$. Le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil se chiffre à 122 662,88 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1216232002

CE21 0803

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'une première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. (CG09 0508), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, un local d'une superficie de 12 934 pieds carrés faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est à Montréal, et utilisé pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est) du Service des affaires juridiques. La dépense totale de loyer pour le terme représente 1 506 418,78 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2021, au locateur Place Versailles inc., représentant un montant maximal de 266 522,68 \$, auquel s'ajoute des contingences d'un montant de 40 241,25 \$, pour une dépense maximale de 306 763,93 \$;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1216025004

CE21 0804

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques, pour une période de cinq ans, à compter du 7 novembre 2020, pour un loyer total de 497 324,36 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur Place Versailles inc., au montant de 9 918,61 \$, auquel s'ajoute des contingences au montant de 1 494,68 \$, pour une dépense maximale de 11 413,29 \$, taxes et contingences incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1216025005

CE21 0805

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'ajout de 17 places de stationnement tarifé à l'entente-cadre en faveur de l'Agence de mobilité durable dès le 1^{er} juin 2021, et ce, pour une durée indéterminée, sur le terrain désigné comme étant l'Autoparc 401 – Trans Island, situé à l'est de l'avenue Trans Island et au nord du chemin Queen Mary, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de permettre la gestion dudit Autoparc;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1210515004

CE21 0806

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 6 397 928 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeois et rue Charon;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1218440002

CE21 0807

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 2 186 942 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeois et rue Sainte-Madeleine;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1218440001

CE21 0808

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 788 488 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1219168001

CE21 0809

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 2 007 500 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1219053001

CE21 0810

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 808 000 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1217597001

CE21 0811

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 1 614 000\$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1217597003

CE21 0812

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir le projet de recherche sur les zones industrielles durables;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1208031003

CE21 0813

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville, un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité commerciale, de la gastronomie et des restaurateurs indépendants en 2021;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1217956001

CE21 0814

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 3 000 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour 2021 en vue de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1210154002

CE21 0815

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 13 mai 2021 au 15 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1218214007

CE21 0816

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1210252001

CE21 0817

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Myriam Boileau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en mai 2024, en remplacement de Mme Anne Xuan-Lan Nguyen;
- 2- d'approuver le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans se terminant en mai 2024;
- 3- de remercier le membre sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1217181003

CE21 0818

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 253 000 \$ en provenance de la réserve de voirie locale ainsi que d'un montant de 845 000 \$ en provenance de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour la période de juin à décembre 2021;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1218862001

CE21 0819

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la nomination de MM. Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le mandat 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1217934001

CE21 0820

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M\$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial;
- 2- d'imputer ces virements budgétaires conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1217796007

CE21 0821

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillage, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;

6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1212675027

CE21 0822

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, aux conditions prévues à l'offre de services proposée, de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec Astral Media Affichage S.E.C. (Astral) pour l'exploitation de bornes « Montréal à Pied » (MàP) sur le territoire des arrondissements participants pour la période se terminant en 2034 et de prendre en charge certains aspects de l'application et de la gestion de cette entente, lorsque ladite entente sera entérinée par les règlements des conseils d'arrondissements participants;
- 2- d'autoriser un budget annuel additionnel de revenus et de dépenses de 600 000 \$, entièrement financé par les redevances versées par Astral à la Ville, au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 3- d'autoriser la création de deux postes temporaires pour permettre la mise à jour du système MàP et la planification de distribution des bornes sur le territoire de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1208746002

CE21 0823

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 9 084 473,68 \$, taxes incluses, pour le remboursement des dépenses du projet de construction du nouveau poste de quartier 5 à la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 316 185,25 \$ en incidences pour l'aménagement et la sécurisation du poste de quartier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1210805002

CE21 0824

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville, en remplacement temporaire de madame Laurence Lavigne Lalonde, conseillère de la Ville, à compter du 20 mai 2021, conformément à l'article 11 de la Charte du comité d'audit et à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1215330006

CE21 0825

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 323 260 000 \$ au PDI 2021-2030, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2020, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement, les arrondissements doivent prévoir les dépenses d'opération découlant de l'ouverture du nouvel équipement, en vertu des règles de la Réforme du financement des arrondissements (RFA).

Adopté à l'unanimité.

30.011 1212689001

CE21 0826

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2020 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2020 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;

- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 92 495,0 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de récupérer, à partir du fonds de stabilisation des taux de redevances de la Commission des services électriques, un montant de 849,0 \$ (en milliers de dollars);
- 5- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 174 586,4 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 12 296,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2021;
- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 178 500,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2021 lié à l'aide gouvernementale pour la COVID-19;
- 8- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 2 083,8 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 9- d'autoriser le transfert des soldes inutilisés de surplus affectés d'un montant de 5 158,1 \$ (en milliers de dollars) vers les surplus non affectés.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1216254001

CE21 0827

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 3 - de poursuivre la procédure d'adoption en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1217252002

CE21 0828

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1214863002

CE21 0829

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver la somme de 4 M\$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1218927008

CE21 0830

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1219131002

CE21 0831

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1219131001

CE21 0832

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1200769001

CE21 0833

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins (nom usuel) situé du côté est de la 89^e Avenue, près du boulevard Perras, et formé du lot 1 248 658 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur la fiche jointe au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1219026003

CE21 0834

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) », afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1214990001

CE21 0835

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) » afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1214990002

CE21 0836

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la nomination de M^e Emmanuel Tani-Moore à titre de Directeur de service - Greffe et greffier dans la fourchette salariale FM11, à compter du 31 mai 2021 et ce, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- que le greffier actuel, M^e Yves Saindon, en plus d'assurer la transition avec le nouveau greffier et directeur du Service du greffe, continue, jusqu'à son départ effectif, à agir à titre d'assistant greffier et ce, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1218451001

CE21 0837

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Nadia Bastien à titre de Directrice de service, diversité et inclusion sociale dans la fourchette salariale FM11, à compter du 12 mai 2021, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1218451002

CE21 0838

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1210498001

CE21 0839

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1210132002

CE21 0840

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1^{er} février 2021 au 28 février 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1217903003

CE21 0841

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1217903002

CE21 0842

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal et le document « Reddition de comptes financière » non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1218395002

CE21 0843

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et le document « Reddition de comptes financière » non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1218395003

CE21 0844

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport du comité d'audit de la Ville sur l'examen des états financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.008 1215330007

Levée de la séance à 11 h 57

70.001

Les résolutions CE21 0761 à CE21 0844 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville